

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—
*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

—
*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

—
Sous-direction
de la gestion du personnel

—
Bureau du personnel officier

**Arrêté du 6 août 2013 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1319666A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Aurélien CACHAT est recruté au grade de lieutenant (premier échelon) en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de psychologue clinicien à temps plein, conseiller technique régional au sein de la région de gendarmerie de Bourgogne, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 août 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la politique des ressources humaines,*
J.-C. GOYEAU